**EPU 28, 7 novembre 2017**

**Recommandations du Canada pour l’EPU du Gabon**

Merci monsieur le président.

Le Canada félicite le Gabon pour le respect de la liberté de religion au pays tant au niveau légal que dans les actions du gouvernement, des communautés religieuses et de la société en général.

**Recommandations :**

Le Canada recommande que le gouvernement du Gabon:

1. Prenne les mesures nécessaires afin d’assurer les droits à la liberté d’expression, de réunion pacifique et d’association, entre autres en tenant responsable toute personne ayant commis des actes d'intimidation, de harcèlement ou de violence contre des individus, y compris les défenseurs des droits de la personne, pour avoir exercé ces droits.
2. Améliore les conditions de détention et d’emprisonnement entre autres en assurant aux détenus une nutrition adéquate, et en réduisant le surpeuplement des lieux de détention.
3. Prenne les mesures nécessaires afin d’assurer que les lois gabonaises touchant à la violence à l’égard des femmes, interdisant notamment le viol, le harcèlement sexuel et la violence domestique, soient mise en application et que les responsables soient traduits en justice.

**Observations**

Le Canada note avec plaisir que le Gabon a mis de l’avant une étude nationale portant sur les violences basées sur le genre. Le Canada encourage le Gabon de partager quelles mesures entend prendre le gouvernement pour améliorer la situation.